AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi du 25.5.2011 relative à la chasse, il est porté à la connaissance du public que les rôles de répartition de l'année 2024/2025 des syndicats de chasse des lots 569 et 570 peuvent être consultés pendant 15 jours, du 12 au 23 aôut 2024 auprès de l'Administration communale de Reckange.

Tous les propriétaires des terrains chassables sont tenus de compléter leurs données via la plateforme my guichet.lu ou de communiquer leurs données au secrétaire-trésorier. Ehlange,le 1.08.2024

Pour le collège des syndicats

M. RAUS <u>madyraus@pt.lu</u>

L-3960 EHLANGE